

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de Cherveix-Cubas, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : Maud GUEHENEUX, Marie CHAMPAGNE, Sylviane GRANDCHAMP, Privat VEZINES, Elodie AGENEAU, Anne-Laure LAFUE, Stéphanie COUSTILLAS, Delphine RENON, Guilaine FERENCZI, Laetitia MARCOU, Jean-Louis PUJOLS, Bénédicte MULLER, Odile DEPRAETE, BISBROUCK, Estelle TRENTMONT, Martine MAGNEUX, Betty CHABANE, Stéphane BOADA, Claudine SANCHEZ

Suppléants : Rolande DESVAUX, Benjamin BESNARD, Mirentchu STOLPNER,

EXCUSES : Corinne ROMER, Daniel BOUTOT, Elodie de SCHOUTHEETE DE Tervarent

ABSENTS : Michel LAGORCE, Jean-Marie CHAMPAGNE, Ilaria SEGALLA-GUIDONI

Secrétaire de séance : Stéphanie COUSTILLAS

N° : 2026-014

Objet : Suppression au tableau des effectifs du poste d'Adjoint technique non permanent emploi PEC – Agent des écoles 20 heures.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 12/06/2026,

Le Président expose au Comité syndical la nécessité de supprimer le poste d'Adjoint technique non permanent emploi PEC – Agent des écoles 20 heures catégorie C, 20 heures hebdomadaires.

Aux motifs suivants :

- Le poste ne correspond plus aux besoins de la structure du groupement scolaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs du SIVOS du Pays de Hautefort du d'Adjoint technique non permanent emploi PEC – Agent des écoles 20 heures catégorie C, 20 heures hebdomadaires.
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/08/2026.

Adopté à l'unanimité

**La Secrétaire de séance,
Mme Stéphanie COUSTILLAS**



**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**



HAUTEFORT le

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 30/07/2026